



SECTION DES ARTS DECORATIFS

Après avoir été nommé président de notre association, M. Aillagon souhaitait, en présence de la directrice générale et du responsable des ressources humaines, rencontrer chaque délégué syndical un à un. Cette configuration nous paraissant déséquilibrée, la CGT a exigé que chaque délégué syndical puisse se présenter avec deux salariés pour respecter ce que prévoit nos accords d'entreprise et l'usage commun. C'est grâce à notre détermination que nous avons obtenu gain de cause.

Voici un extrait de notre intervention au rendez-vous avec M. Aillagon le 20 mars 2013 :
Nous souhaitons travailler ensemble dans la transparence en ayant un dialogue social constructif. Malheureusement le dialogue social est inexistant depuis de nombreuses années. Nous signalons sans cesse le réel problème de communication entre la direction et les salariés. La direction reste sourde à chacun de nos propos. Toutes les revendications portées par la CGT sont traitées avec le plus grand mépris par la direction qui refuse tout compromis. Les salariés sont méprisés et ne sont pas respectés.

Nous espérons que M. Aillagon usera de son autorité pour rétablir le dialogue aux Arts Décoratifs conformément à sa déclaration aux salariés lors de son arrivée. Nous avons rappelé à M. Aillagon que deux grèves ont eu lieu (en 2009 et en 2011), qui ont été très fortement soutenues par les salariés. Ces grèves portaient sur trois revendications qui sont toujours d'actualité. Nous avons expliqué que depuis 2008, nos revendications étaient encore plus légitimes puisque l'Etat nous impose, par le biais de la RGPP et du plafond des emplois, des contraintes similaires aux établissements de droit publique.

Il semble que M. Aillagon ait été sensible à cet argument. Notre nouveau président a souligné et convenu qu'il ne fallait pas que le personnel puisse estimer être traité de façon inéquitable les uns par rapport aux autres dans une même catégorie ou selon le même métier.

Pour la CGT, les trois revendications essentielles sont:

1-L'Ouverture immédiate de négociations sur le rattrapage des salaires qui, conformément à nos accords collectifs, devraient être similaires à ceux de nos collègues de la fonction publique pour des emplois et des anciennetés équivalents.

Dans ce contexte, la CGT réclame le rapport Xavier Roy (étude comparative des rémunérations et conditions de travail aux Arts Décoratifs et de la Fonction Publique), ainsi qu'un document sur l'évolution et la répartition des salariés pour chacune des catégories selon leurs salaires et anciennetés, que la direction des Arts Décoratifs refuse de diffuser. L'obtention de ces documents permettrait d'en finir avec le mépris affiché par la direction des Arts Décoratifs envers ses salariés, et d'établir le minimum de transparence nécessaire à un dialogue social constructif réclamé par la CGT, afin de mettre en place le rattrapage de nos rémunérations par rapport à celles de nos collègues de la Fonction Publique.

2-L'intégration forfaitaire, sous forme d'augmentation des salaires de l'enveloppe dévolue au mérite, à l'ensemble des salariés, mesure gratuite puisque cette enveloppe est incluse dans la masse salariale,

C'est une mesure urgente, puisque le système de la prime au mérite, dénoncé par la CGT dès 2008, engendre un climat délétère, entraîne suspicions, jalousies et sentiment d'injustice.

C'est une mesure légitime puisqu'elle a déjà été validée par le ministère de la Culture en décembre 2011 dans l'optique d'un début de rattrapage du retard salarial, notamment pour les bas salaires.

Dans ce contexte, la CGT souligne que le rapport de la CRAMIF sur les risques psychosociaux aux Arts Décoratifs met en cause le système du mérite tel qu'il est conçu actuellement.

3-La Mise en place de cotisations pour la mutuelle proportionnelles aux salaires, pour établir une solidarité mutualiste entre l'ensemble des salariés de l'institution, et renégociation de notre contrat mutuelle. La CGT estime que le système actuel creuse le déficit et remet en cause nos prestations.